

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2015.**

La séance est ouverte à 18 heures sous la présidence de Georges GERIN, Maire.

**Présents** : Georges GERIN ; Christine BRUYAT ; Philippe REVEL ; Jacqueline ROSSI ; Gérard CHAPOT ; Adeline DEBREUILLE ; Henri DUCARRE ; Christelle DUCHATEAU ; Isabelle KOUDOUOVOH ; Liliane MASNADA ; Florent PAILLÉ ; Evelyne REY ; Yves WITKOWSKI ; Maxime MALJOURNAL.

Adeline DEBREUILLE et Maxime MALJOURNAL ont été nommés secrétaires de séance.

### **1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 6 MAI 2015.**

Adopté à l'unanimité.

### **2. TARIFS CANTINE, GARDERIE ET TRANSPORT SCOLAIRE.**

Philippe REVEL présente les nouveaux tarifs pour la rentrée de septembre 2015, en accord avec les commissions finances et scolaire. Il précise que certains tarifs n'ont pas été réévalués depuis plusieurs années et que le service cantine assure en moyenne la distribution d'une quarantaine de repas par jour.

	<b>Tarif À compter de septembre 2014</b>	<b>Tarif À compter de septembre 2015</b>
Garderie	1 € la ½ heure de 1 à 12 tickets achetés par semaine	1.10 € la ½ heure de 1 à 12 tickets achetés par semaine
	0.90 € la ½ heure à partir de 13 tickets et plus achetés par semaine	1 € la ½ heure à partir de 13 tickets et plus achetés par semaine
Repas + garderie pour les familles de 1 et 2 enfants	4.85 €	5 €
Repas + garderie pour les familles de 3 enfants et plus	3.35 €	3.50 €
Transport scolaire pour les familles de 1 et 2 enfants	24 €/trimestre	26 €/trimestre
Transport scolaire (pour les familles de 1 et 2 enfants) pour Domaine Clairefontaine et Route d'Hauteville.	12.50 €/trimestre	15 €/trimestre
Transport scolaire pour les familles de 3 enfants	18.50 €/trimestre	20 €/trimestre
Transport scolaire (pour les familles de 3 enfants) pour Domaine Clairefontaine et Route d'Hauteville.	10.40 €/trimestre	12 €/trimestre
Transport scolaire pour le 4ème enfant et les suivants	Gratuit	Gratuit

Adopté à l'unanimité.

### **3. PARTICIPATION FINANCIERE AU CENTRE DE LOISIRS D'ARTEMARE POUR LES VACANCES DE JUILLET 2015.**

Le Maire indique que dans le cadre d'un projet de mutualisation des moyens entre les communes de Culoz, Lavours, Ceyzérieu, St Martin de Bavel, Cuzieu, Virieu le Grand, Artemare, Talissieu et Béon, l'accueil des enfants de ces communes au centre de loisirs d'Artemare pour le mois de juillet a été évoqué.

La participation financière des communes a été évaluée entre 15 et 20 € par jour et par enfant.

Pour notre commune environ une dizaine de familles semble intéressée mais sans donner de précision sur le planning de fréquentation.

La commission des finances souligne la difficulté d'évaluer la participation financière totale de la commune car le nombre d'enfants qui fréquentera le centre de loisirs est aujourd'hui impossible

à prévoir (par exemple : la prise en charge quotidienne de 10 enfants pendant les 4 semaines pourrait entraîner un coût de 4 000 €).

C'est pourquoi, devant les difficultés financières que rencontre la commune, le Maire propose de ne pas donner suite à ce projet pour cette année.

Le Maire rappelle que la commune s'est engagée à financer les TAP pour l'année 2015/2016.

Après discussion, le conseil décide à la majorité de ne pas participer cette année au financement du centre de loisirs (2 abstentions : Christine BRUYAT et Florent PAILLÉ).

#### **4. TRAVAUX SUR BATIMENTS COMMUNAUX ROUTE DE GENEVE (EX DDT).**

Gérard CHAPOT indique que dans un souci d'une nouvelle organisation du fonctionnement des services techniques, il est prévu de transférer matériel et véhicules dans les bâtiments récemment acquis par la commune route de Genève. Des travaux sont nécessaires, en particulier pour la réfection de la toiture des bâtiments et pour la remise aux normes de l'alimentation électrique.

Il informe le conseil que les abords du garage communal actuel (Clos Montfalcon) ont été nettoyés et que engins et matériels ont déjà été entreposés dans les nouveaux locaux ce qui a permis de libérer des places de stationnement et d'assurer la sécurité.

Concernant la toiture, il présente le devis de l'entreprise GOUMAZ d'un montant de 28 964 € TTC.

Les travaux d'enfouissement des réseaux rue du Cotter, prévus initialement au budget primitif 2015 avec le SIEA, ne seront pas réalisés cette année. Une partie du budget prévu pour ces travaux sera affectée aux travaux de charpente des bâtiments Route de Genève.

Les frais de mise en sécurité électrique ne sont pas chiffrés à ce jour.

Votes : - pour le transfert du matériel, des véhicules et du personnel vers les nouveaux bâtiments Route de Genève : accord à l'unanimité.

- pour le devis des travaux de charpente : accord à la majorité (une abstention : Christelle DUCHATEAU).

#### **5. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SIEA POUR LA MAITRISE DES CONSOMMATIONS D'ELECTRICITE ET D'ENERGIE.**

Gérard CHAPOT et Maxime MALJOURNAL ont rencontré sur ce dossier un interlocuteur du SIEA qui leur a proposé des travaux sur les réseaux électriques de plusieurs bâtiments communaux afin de réaliser des économies d'énergie.

Maxime MALJOURNAL précise que cette opération n'entraîne aucun coût pour la commune car les frais sont totalement pris en charge par le SIEA.

Les travaux concernent principalement les bâtiments suivants :

- Ecoles communales et école de musique : mise en place de LED, de détecteurs et de régulateurs de chauffage.

- Salle des Fêtes : amélioration des éclairages actuels (détecteur à l'entrée).

- Mairie : remplacement des ampoules actuelles par des ampoules basse tension.

Le Maire propose au conseil une convention à passer entre la commune et le SIEA.

Accord à l'unanimité.

#### **6. CONVENTION POUR DERATISATION.**

Le Maire présente le projet de convention entre la commune et PRO SERVICES ENVIRONNEMENT concernant la dératisation des regards d'eau pluviale et du réseau d'assainissement sur le territoire de la commune.

Cette dératisation comprend également les bâtiments suivants : la station d'épuration, les lotissements, les 2 écoles, la cantine scolaire et la salle des Fêtes.

Il convient de signer une convention avec l'organisme PRO SERVICES ENVIRONNEMENT pour un montant de 3 200 € HT par an reconductible chaque année si besoin.

Accord à l'unanimité.

#### **7. TRAVAUX SUR RESEAU INFORMATIQUE DE LA MAIRIE.**

Liliane MASNADA rappelle qu'une somme de 10 000 € a été inscrite au budget primitif pour renouveler le réseau et le parc informatique de la mairie, vieillissants et hétérogènes.

Elle présente trois devis d'entreprises locales :

- MARCO INFORMATIQUE (Belley).
- ADVENTURY (Artemare).
- CAT'SNET (Belley).

La proposition de MARCO INFORMATIQUE n'a pas été retenue par la commission des finances car incomplète par rapport au cahier des charges.

En conséquence, la décision doit se faire entre les deux propositions suivantes :

- CATSNET : 7 288 € HT
- ADVENTURY : 6 948 € HT

A matériel et maintenance équivalents, la commission des finances propose de choisir l'entreprise la moins-disante : ADVENTURY pour un montant de 6 948 € HT.

Accord à l'unanimité.

#### **8. CHOIX DU TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE DU PERSONNEL.**

Le Maire explique au Conseil Municipal que le personnel communal peut changer de grade en cas de concours, examen professionnel ou d'ancienneté et après inscription sur un tableau d'avancement.

Afin que cette possibilité soit ouverte aux agents de la commune, il convient de fixer le taux de promotion pour ces avancements de grades. Il s'agit d'une conformité administrative.

Il propose que le taux annuel de 100% soit retenu pour chaque grade et rappelle que le nombre d'employés communaux est faible.

Accord à l'unanimité.

#### **9. DELIBERATION DE SOUTIEN AU PERSONNEL DE L'ONF.**

Le Maire donne lecture du projet de délibération proposée par le Syndicat National Unifié des Personnels de Forêts et de l'Espace Naturel (SNUPFEN) concernant le devenir de la forêt publique française et demandant à l'Etat :

- de conforter et de confier à l'ONF le régime forestier dont bénéficient les forêts de collectivités,
- de conserver la gestion financière de la forêt.

C'est pourquoi, les communes rurales estiment qu'il est de leur devoir de soutenir dans son action le personnel de l'ONF.

Les élus sont solidaires des personnels de l'ONF qui réalisent un travail de qualité dans les forêts et pour la préservation de notre environnement.

Accord à l'unanimité.

#### **10. DELIBERATION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF SUR LES CONSEQUENCES DES BAISES DE DOTATION DE L'ETAT.**

Le Maire donne lecture du communiqué de l'AMF concernant la baisse des dotations de l'Etat (baisse de 30% des dotations d'ici 2017) et invitant les élus à soutenir l'action de l'AMF auprès du gouvernement sur les graves conséquences pour les finances des communes.

Le Maire annonce qu'une journée nationale d'action organisée par l'AMF dans chaque commune aura lieu le 19 septembre 2015.

Accord à l'unanimité.

#### **11. QUESTIONS DIVERSES.**

Adeline DEBREUILLE demande au Maire s'il a rencontré un habitant de la commune concernant une demande de terrain pour pratiquer le AIRSOFT. Le Maire confirme qu'il a reçu cette personne et que le dossier est en cours.

#### **12. INFORMATIONS.**

Le Maire informe que du 18 au 22 août 2015, les guichets de la Poste seront fermés et que le distributeur (DAB) restera en fonctionnement pendant cette période.

La séance est levée à 18h55.